

## Logique qui prouve l'escroquerie des royalties FERRAYE et la complicité des pouvoirs judiciaires et politiques

Il n'est pas difficile de comprendre la complicité du notaire Pierre MOTTU, des autres membres du complot et finalement des pouvoirs judiciaires et politiques quand l'ont pris conscience des raisons pour lesquelles les deux trains de CONVENTIONS ont été rédigés.

Le seul fait que ces conventions aient été établies, démontre la volonté des individus précités, à vouloir escroquer Joseph FERRAYE et détourner les royalties dues sur ses brevets.

Récapitulons brièvement les faits :

1. Joseph FERRAYE dépose ses brevets et veut les commercialiser immédiatement à la suite des incendies au KOWEIT.
2. N'étant pas un commercial, il s'associe les services de Christian BASANO – François COLONNA et Etienne TILLIE, ainsi que de 2 mandataires Victor GEBRANE et Serge REBOURS. Fouad HOBEICH sera rattaché plus tard, par Pierre MOTTU, en trompant Joseph FERRAYE.
3. Ces 6 personnes, associés et mandataires, en complicité avec le gouvernement français, sur l'initiative de Dominique STRAUSS-KAHN, du Président et du Premier Ministre, mais d'autres Ministres responsables aussi, décident de spolier Joseph FERRAYE et non seulement de détourner les royalties de 100 milliards de dollars payés pour l'extinction des puits au KOWEIT, mais aussi de vendre ces procédés à leur propre profit, à tous les Pays pétroliers.
4. C'est ainsi que des sommes colossales ont été détournées sur des comptes en Europe et notamment en Suisse, comme l'a déclaré Me ST-HILAIRE lors de son audition à mon procès, selon [page 11 du jugement](#). Dans son [audition du 19 novembre 2002](#), il confirme même qu'il a présenté les comptes aux escrocs, en présence de MOTTU et BRUPPACHER.
5. Sur plainte du 29 janvier 1996 des avocats de FERRAYE, Marc BONNANT et Dominique WARLUZEL, l'ensemble des fonds ont été saisis et séquestrés et les 6 associés et mandataires de l'inventeur auraient dû être arrêtés et emprisonnés.
6. Tel n'a pas été le cas ! Mais pour rester libre, ils ont dû signer deux trains de conventions, par lesquels ils cédaient leurs comptes, sur lesquels ils avaient détourné l'argent de Joseph FERRAYE, au profit d'une Société offshore nommée WILDROSE censée rapatrier les fonds escroqués en faveur de l'Inventeur.

Jean-Marie GHISLAIN était administrateur de WILDROSE et détenait tous les pouvoirs sur cette Société, sans que FERRAYE n'ait à intervenir. C'est ainsi qu'au travers de WILDROSE, tous les fonds repris aux 6 associés et mandataires, ont été partagés entre les membres du complot, MOTTU, BONNANT, WARLUZEL, Membres du Gouvernement français etc., contre le SILENCE DES ESCROCS ESCROQUES (Les 6 associés et mandataires).

En cas de refus de leur part, ces 6 escrocs (associés et mandataires) auraient été immédiatement incarcérés et accusés d'escroquerie, poursuivis et jetés en prison. De toute manière, ils n'auraient jamais pu toucher à nouveau les fonds qui leur avaient été subtilisés. Tout comme l'arroseur arrosé, ils étaient devenus les Escrocs escroqués...

7. A ce jour, **les 6 escrocs précités jouissent toujours de leur LIBERTE...** Ceci suffit à démontrer la complicité des « pouvoirs judiciaires » dans ce CRIME ! En fait les « pouvoirs judiciaires » sont une ORGANISATION du CRIME en soit, protégée par le pouvoir politique qui sait se faire rétribuer pour sa complicité par de nombreux mandats dans les Conseils d'administration des sociétés de blanchiment... !